

## NOTIONS

# Quelles mutations du travail et de l'emploi ?

**Travail** : Activité humaine conduisant à la fabrication ou à l'entretien de biens et de services. Inclus le bénévolat, les activités domestiques et clandestines (illégales souvent).

**Emploi** : Activité de production d'un bien ou d'un service déclarée et rémunérée, que ce soit un emploi salarié impliquant un lien de subordination avec un contrat de travail ou un emploi non salarié (indépendant).

**Chômage** Situation d'un individu sans emploi, à la recherche d'un emploi et disponible pour l'occuper.

**Statut de l'emploi** : Condition juridique dans laquelle s'exerce l'activité professionnelle (emploi salarié ou emploi non salarié).

**Population active** : Selon le BIT, la population active regroupe l'ensemble des personnes âgées de 15 ans ou plus qui occupent un emploi ou qui en recherchent un.

**Population inactive** : On retrouve les individus âgés de moins de 15 ans et ceux qui n'exercent pas d'activité professionnelle et qui ne cherchent pas un emploi. Les élèves, les retraités et les personnes au foyer sont donc classés parmi les inactifs.

**Taux de chômage** : Part des actifs inoccupés dans la population active totale

**Emplois atypiques** : Apparition de formes de sous-emploi. Il s'agit de la situation des actifs occupés qui subissent une réduction involontaire de leur temps de travail. (ex temps partiel subi). Ils comprennent les emplois précaires (cdd interim) et nouvelles formes d'emploi telles que les mi temps temps partiel....

**Qualité des emplois** : Capacité des emplois à assurer le bien-être des individus. Elle dépend des conditions des travail, du niveau de salaire, du degré de sécurité économique que l'emploi apporte, des perspectives de formation et carrière ainsi que de la variété des tâches.

**Organisation du travail** : Façon de répartir et de coordonner les tâches entre les différents participants au processus de production dans le but d'améliorer l'efficacité de la production dans les organisations productives.

**Division horizontale du travail** : Décomposition du processus de production en une succession de tâches élémentaires et répétitives.

**Division verticale du travail** : Séparation radicale entre le travail manuel d'exécution et le travail intellectuel de conception créant ainsi une relation hiérarchique très stricte.

**Taylorisme** : Mode d'organisation du travail dans lequel le processus de production est décomposé en une succession de tâches élémentaires et répétitives (division horizontale du travail) que les travailleurs doivent exécuter en suivant les prescriptions des ingénieurs chargés de définir la meilleure façon de produire (division verticale du travail).

**Fordisme** : Mode d'organisation du travail reprenant le principe de la double division du travail du taylorisme et le complétant avec le travail à la chaîne, la standardisation des produits, le convoyeur et une rémunération du travail d'exécution relativement plus élevée que celle en vigueur sur le marché du travail. (Five dollars a day)

**Modèles post-tayloriens d'organisation du travail** : Modes d'organisation du travail cherchant à associer davantage les travailleurs à la prise de certaines décisions, à donner plus de flexibilité au travail grâce à la polyvalence des travailleurs et au recours à la sous-traitance afin de faciliter la recomposition des tâches et la production en juste-à-temps. À relier au toyotisme

**Flexibilité du travail** : Situation dans laquelle la quantité de travail, son organisation et sa rémunération s'ajustent en permanence à la conjoncture économique.

**Recomposition des tâches** : Réunion de tâches d'exécution effectuées initialement par des travailleurs différents et/ou enrichissement des tâches confiées aux travailleurs de façon à les rendre plus intéressantes à réaliser. l'exécution pour son compte de tâches qui ressortent de son activité normale.

**Sous-traitance** : Opération par laquelle une entreprise (le donneur d'ordre) confie à une autre (le preneur d'ordre), des tâches à réaliser pour son propre compte .

**Management participatif** : Type de management visant à associer les travailleurs à la prise de certaines décisions et à la résolution de certains problèmes rencontrées par l'entreprise. Le management participatif alors par l'apparition de cercles de qualité, de groupes semi-autonomes, mais aussi le fonctionnement par projet ou mission.

**Numérique** : Ensemble des technologies liées à l'informatique, aux télécommunications et à Internet.

**Télétravail** : Forme d'organisation du travail ayant recours à des technologies de l'information et de la communication (TIC) pour effectuer, hors des locaux de l'employeur, de façon régulière, le travail qui aurait pu être réalisé sur le poste de travail habituel.

**Polarisation de l'emploi** : Phénomène qui désigne la diminution de la part d'emplois intermédiaires au profit de la création d'emplois très qualifiés et non qualifiés. La polarisation de la qualité des emplois contribue à la segmentation des emplois dans leur capacité à assurer le bien-être des individus qui les occupent.

**Intégration sociale** : Processus par lequel les individus établissent des liens sociaux et adoptent les valeurs d'un groupe social, de la société.

**Précarisation de l'emploi** : Processus de transformation de l'emploi produisant des situations de vulnérabilité et d'incertitude face à l'avenir pour les individus.